



Département de l'Ardèche

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

### Séance du 13 décembre 2023

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
49	58

#### Date de convocation

**7 décembre 2023**

**Transport – Convention  
d'encaissement et de  
reversement de recettes pour  
le compte de tiers avec la  
Région Auvergne-Rhône-  
Alpes pour la vente de titres  
sur OURA.com**

**N° de la délibération  
2023-784**

Secrétaire de séance :  
Laëtitia BOURJAT

Le 13 décembre 2023 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la Salle Charles TRENET à Tain l'Hermitage sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

**Présents :** MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, M. Denis DEROUX, Mme Amandine DEYGAS, M. Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mme Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Pierre GUICHARD, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, M. Gilbert LA RUSSA, Mmes Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, MM. Fabrice LORiot, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Agnès OREVE, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mme Nathalie RAZE, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, M. Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Louis WIART.

**Excusés :** M. Laurent BARRUYER (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Mme Muriel FAURE (pouvoir à M. Michel GOUNON), Mme Valina FAURE (pouvoir à Mme Annie FOURNIER), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Jean-Michel MONTAGNE (pouvoir à M. Michel BRUNET), Mme Isabelle POUILLY (pouvoir à Mme Marie-Claude LAMBERT), M. Régis REYNAUD (pouvoir à son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à M. Bruno FAURE), M. Gérard ROBERTON (pouvoir à M. Pascal CLAUDEL), M. Jean-Christophe WEIBEL (pouvoir à M. Pascal BIGI), M. Xavier AUBERT, M. Guy CHOMEL, Mme Mélanie DONGEY, M. Patrick FOURCHEGU, M. Isabelle GUILLIAUMET, M. Emmanuel GUIRON, M. Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Anne SCHMITT, Mme Michèle VICTORY.

Le dispositif mutualisé Oura comporte un site de vente en ligne (Oura.com) des titres de transports et des supports y afférents, dans le cadre duquel le gestionnaire commun a pour mission d'encaisser les recettes dues et de les reverser aux partenaires. Cette répartition sera réalisée selon les clés décidées par les partenaires et paramétrées dans l'outil de calcul des répartitions de recettes mise en œuvre dans le cadre du dispositif mutualisé.

Pour remplir sa mission d'encaissement et de reversement des recettes, la Région a créé une régie d'avances et de recettes.

ARCHE Agglo souhaite que ses titres de transport commerciaux (ticket unité, carnets de 10 tickets, abonnements) soient accessibles à la vente sur le site oura.com de la Région. Ce fonctionnement permettrait aux usagers utilisateurs des lignes régionales de charger directement sur leurs cartes Oura les titres ARCHE Agglo afin de profiter de l'intégration tarifaire des lignes régionales. En effet, un titre ARCHE Agglo vendu en ligne sur le logiciel Ubitransport d'ARCHE Agglo ne permet pas d'utiliser une ligne régionale sans validation préalable de sa carte Oura sur une ligne ARCHE Agglo.

La convention proposée fixe les modalités d'encaissement et de reversement des recettes par le site de vente par internet du dispositif mutualisé Oûra (oura.com) pour le compte d'ARCHE Agglo. Elle prend fin à la date de clôture de la régie d'avances et de recettes.

Vu l'arrêté inter préfectoral n° n°07-2021-10-28-0006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu la délibération n° 2018-329 du 20 septembre 2018 approuvant l'adhésion à la Communauté OURA ;

Vu la délibération n° 2021-175 du 14 avril 2021 approuvant les avenants 3 et 4 de la convention cadre avec la Communauté OURA ;

Considérant le projet de convention ;

Considérant l'avis du bureau du 30 novembre 2023 ;

Après en avoir délibéré à :

- 58 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** les termes de la convention d'encaissement et de reversement de recettes pour le compte de tiers avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la vente de titres sur Oûra.com ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 13 décembre 2023.